

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 247 accordant à M. Houssein Ahmed Cassim la concession définitive d'un terrain sis à Djibouti, boulevard de Gaulle

n° 247

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1961

Date de publication
24 juillet 1961

Date du numéro
31 juillet 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est fait concession définitive à M. Houssein Ahmed Cassim, commerçant à Djibouti, d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard de Gaulle (lot n° .13 du Quartier de la Plaine) et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 686.

Art. 2. — La mutation du Titre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois, à Compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération.

Art. 3. — Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de la Commission Permanente, OMAR KAMIL WARSAMA. Pour le Secrétaire de la Commission Permanente, AHMED HASSAN AHMED.